

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-042

OBJET : RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DU SOLEIL LEVANT – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

DÉLIBÉRATION : 2024-042  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DU SOLEIL LEVANT – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

La ville de Saint-Herblain prévoit de réhabiliter le groupe scolaire Soleil Levant d'environ 2 200m<sup>2</sup> de surface utile pour répondre à l'accroissement des effectifs.

Les caractéristiques principales du programme sont les suivantes :

**Les travaux de maintenance concernent notamment :**

Pour le clos / couvert :

- le remplacement de l'ensemble de menuiseries extérieures avec des volets roulants,
- le ravalement général du groupe scolaire avec la reprise d'épaufrures,
- le remplacement de toitures terrasses avec mise en place d'un isolant,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture des blocs en R+2 des ailes A et B,
- le remplacement de la couverture de la coursive,
- le remplacement et le renforcement de l'isolation en sous face du plancher haut des préaux.

Pour l'intérieur des locaux :

- la remise en peinture de l'ensemble des parois, menuiseries, canalisations, radiateurs,
- la création et le remplacement total des faux-plafonds,
- le remplacement de menuiseries intérieures,
- la suppression de châssis vitrés intérieurs,
- le remplacement de certains revêtements de sols existants (sols souples),
- la reprise de tous les parquets existants : remise en jeu et vitrification,
- la mise en accessibilité : création d'ascenseurs et de sanitaires adaptés, mise aux normes des escaliers (contremarches, prolongation et modification des mains-courantes, bande d'éveil...),
- le remplacement des éclairages intérieurs.

**Les travaux d'amélioration concernent notamment :**

Pour l'école élémentaire :

- le réaménagement de l'espace administratif,
- le réaménagement de la bibliothèque (BCD),
- le réaménagement des blocs sanitaires en rez-de-chaussée,
- la création d'une salle des parents,
- la création d'espace de locaux d'entretien et de rangement à tous les niveaux

Pour le restaurant scolaire :

- la mise aux normes de la marche en avant de la partie préparation de la restauration et la création de vestiaires en séparation hommes/femmes,
- la création d'une chambre froide à l'entrée de la restauration,
- le remplacement de la ligne de self existante, du lave-vaisselle ainsi que divers petits matériels.

La capacité future de l'école élémentaire sera donc après les travaux de 14 classes dont 1 ULIS (+ 5 classes par rapport à l'existant, passage d'un accueil d'environ 210 enfants à environ 320 enfants).

L'enveloppe prévisionnelle du projet global est estimée à 3 430 331 € HT soit 4 116 397€ TTC, dont une enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux de 2 896 000 € HT soit 3 475 200 € TTC.

Le projet se déroulera avec une phase de conception de 12 mois et de travaux de 18 mois.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Par décision du Maire n° 2023-002 du 17 janvier 2023, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 en vue de solliciter un soutien financier à hauteur de 1 250 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des travaux de rénovation de l'école élémentaire et du restaurant scolaire du Soleil Levant exposé ci-avant,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 3 430 331 € HT soit 4 116 397 € TTC dont une enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux de 2 896 000 € HT soit 3 475 200 € TTC pour la réhabilitation du groupe scolaire Soleil Levant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de la demande de financement auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2024.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024